

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Il était une fois dans l'est... des sirènes

Jean-Bernard Guindon and Pierre Frattolillo

Volume 73, Number 3, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092482ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1092482ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Guindon, J.-B. & Frattolillo, P. (2005). Il était une fois dans l'est... des sirènes. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 73(3), 383–395. <https://doi.org/10.7202/1092482ar>

Assurances et gestion des risques, vol. 73(3), octobre 2005, 383-395
Insurance and Risk Management, vol. 73(3), October 2005, 383-395

Il était une fois dans l'est... des sirènes

par Jean-Bernard Guindon et Pierre Frattolillo

I. INTRODUCTION

«La sirène crie : tout le monde à l'abri». Tel est le mot d'ordre dans la zone industrielle de l'est de Montréal où les quatre industries qui ont des gaz toxiques ou irritants auront une sirène pour alerter les citoyens en cas de relâchement d'un de ces gaz dans l'atmosphère. Facile à dire, mais pas tout à fait aussi simple à réaliser.

C'est ce que nous allons décrire dans cet article. Nous allons voir comment le Comité mixte municipal-industriel (CMMI) de l'est de Montréal en est arrivé à ce que les citoyens aient le réflexe de se mettre à l'abri plutôt que vouloir s'enfuir en cas de fuite d'un gaz toxique ou irritant. Qu'ils aient le réflexe de demeurer à la maison, même si les enfants sont à l'école, en étant confortables avec cette situation.

Nous allons évoquer la campagne de communications des risques menée dans l'est de Montréal, campagne qui doit accompagner tout déploiement de ressources destinées à protéger les citoyens, telles que des sirènes.

Nous aborderons aussi l'aspect de système intégré de gestion du processus d'alerte à la population. Il ne s'agit pas en fait que de sirènes, mais de tout un arsenal de mesures qui composent un ensemble destiné à protéger les citoyens.

Les auteurs :

Jean-Bernard Guindon et Pierre Frattolillo sont co-présidents du Comité municipal-industriel de l'est de Montréal; le premier est directeur du Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal et le second est directeur général de l'Association industrielle de l'est de Montréal.

Il faut aussi élargir le propos au système d'avertissement précoce que veut développer le Centre de sécurité civile de Montréal en illustrant comment ce système d'alerte en est une incarnation bien opérationnelle.

Enfin nous allons déboucher sur une réflexion plus philosophique sur le principe de précaution ou d'anticipation qui est sous-jacent à toute mesure de sécurité civile qui se veut proactive.

2. IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST... MUPEM

Il était une fois *Mesures d'urgence pour l'est de Montréal* (MUPEM). Fondée en 1985, cette organisation a été mise sur pied par l'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM)¹. Il regroupait les membres industriels de l'AIEM, des représentants des municipalités et des autorités gouvernementales.

À cette époque, il a été question de systèmes d'alerte à la population. Longues discussions sur les avantages et inconvénients de tel ou tel système : alerte par téléphone, poste de radio communautaire, sirènes, haut-parleurs dans les rues, etc.). Il ressortait alors que quelque soit le système retenu, il faudrait qu'il soit enchâssé dans le cadre d'un processus de communications des risques pour préparer les citoyens à des comportements adéquats.

Puis le temps a passé... On s'affairait alors à des analyses de risques dans les industries et à des activités de prévention ou d'atténuation. Mais on n'était pas prêt à la communication des risques.

3. IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST... UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATIONS

En 1995, le CMMI de l'est de Montréal est fondé. Ce qui le distingue de MUPEM, c'est la présence de représentants des citoyens. Les dossiers d'analyse de risques et de prévention progressent, mais encore aucune communication des risques n'est faite aux citoyens jusqu'en 2003. Il faudra attendre le projet de campagne de communication des risques aux citoyens lancé en octobre de cette année-là pour enfin en arriver à boucler le processus de gestion des risques entrepris depuis de si nombreuses années.

Ce projet a été financé à 50 % par le programme de projets conjoints de protection civile (PCPC) de Sécurité publique et Protection civile Canada² par l'entremise du ministère de la Sécurité publique du Québec. Le projet a duré jusqu'en mars 2005, mais se poursuit même en dehors du cadre subventionné.

À l'automne 2003, la première phase de la campagne a porté sur des aspects généraux visant la sensibilisation de la population à un meilleur état de préparation personnel et familial. Ainsi, plus de 5 000 résidences ont été visitées par des bénévoles de la Croix-Rouge pour leur transmettre un kit d'information sur les précautions à prendre en cas de sinistre.

Le premier événement significatif s'est déroulé le 28 février 2004. Il s'agissait d'une journée d'information publique qui a eu lieu au Centre Édouard Rivet dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est. Lors de cette journée qui a attiré plus de 500 personnes, des kiosques d'information représentaient les partenaires du CMMI. Les industries y exposaient les risques à la population, les intervenants d'urgence y démontraient les mesures de prévention et de protection et d'autres partenaires y traitaient de leurs programmes reliés à la prévention ou à la protection concernant les risques industriels majeurs. De plus, la Croix Rouge et le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs donnaient des sessions d'information respectivement sur la préparation individuelle et familiale et sur les risques industriels majeurs.

Ce qui a été le clou de cette journée était sans nul doute les fiches techniques homogènes présentées par les industries. Ces fiches d'information relataient les cercles de danger pour la population établis selon une méthodologie identique pour chacune des industries. Les dépliants étaient eux-mêmes imprimés selon le même format, la même mise en page et les mêmes couleurs codées selon le type de matières dangereuses en cause : soit les gaz toxiques ou irritants (bleu), soit les matières explosives ou inflammables (jaune). Ainsi les citoyens étaient à même de recevoir une information juste et cohérente sans devoir subir les effets de marketing que les industries auraient pu rechercher si elles avaient produit leurs dépliants chacune à sa façon. La crédibilité de la démarche s'en est trouvée assurée.

Il est bien évident que ce résultat ne s'est pas produit par enchantement. Il aura fallu de nombreux palabres pour en arriver à synchroniser la démarche d'analyse de risques de chacune de industries et force a été de constater que même si toutes les industries avaient déjà fait leurs analyses de risques, elles n'étaient pas nécessairement à jour, ni ajustées à leurs plus récents développements de prévention.

Ce fut donc un travail monstre pour les 14 entreprises participantes. Il faut louer la volonté inébranlable de tous les partenaires industriels pour passer à travers cet enjeu majeur pour le succès de la campagne de communications des risques à la population.

On trouve un exemple d'une partie de fiche d'information dans les deux illustrations qui suivent.

Bien entendu, les fiches comportaient d'autres informations : la présentation de l'entreprise, les mesures déjà en place pour la gestion des risques d'accidents industriels majeurs, la description des scénarios d'accidents et les mesures à prendre en cas d'accident.



Interquisa Canada s.e.c., Montréal (Québec)

Fiche d'information sur la gestion des risques d'accidents industriels majeurs

Scénarios impliquant un produit toxique :

l'acide acétique

**Face aux risques majeurs,
agissons ensemble
de façon responsable**

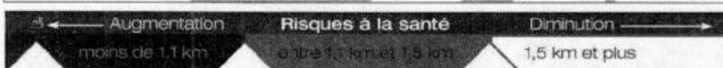
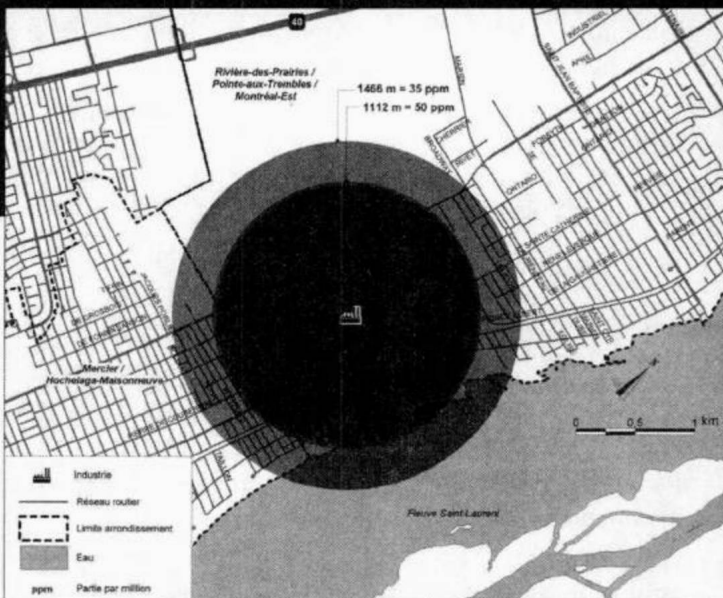
Partenaires de :



Association
industrielle
de l'est de
Montréal

février 2004

Scénario avec mesures d'atténuation passives et actives d'accident industriel majeur impliquant l'acide acétique (scénario alternatif)



Zone entre le point d'impact (l'usine) et 50 ppm

(parties par million)

- Risques d'effets à retardement chez certaines personnes tels que l'œdème du pharynx et la bronchite chronique
- Difficulté à respirer

Zone entre 50 ppm et 35 ppm

- Irritant pour la plupart des personnes
- Larmoiement intense et irritation des yeux, des muqueuses du nez et de la gorge

Zone inférieure à 35 ppm

- Irritation, pour les personnes sensibles, des yeux et des muqueuses nasales

Interquisa Canada s.e.c. • février 2004

Un autre temps fort de la campagne de communications qui s'est poursuivie après la journée du 28 février fut celui des groupes de discussions (*focus groups*) avec des citoyens. Il y a eu deux fois deux types de groupes : citoyens qui avaient été présents à la journée du 28 février et d'autres qui n'y avaient pas participé. Les résultats ont été des plus révélateurs :

- Les citoyens se sentent en sécurité et ne «voient» plus les industries;

- Par contre, les deux groupes ont un degré différent de conscientisation : ceux qui ont participé à la journée du 28 février ont un degré plus élevé de vigilance;
- Les citoyens ont une certaine méfiance à l'endroit des industries, mais surtout les plus petites;
- Ils sont conscients des types de dangers qui les menacent : incendies, explosions, déversements ou contamination des sols et fuites de gaz toxique ces dernières étant perçues comme les plus dangereuses;
- Les citoyens sont peu informés sur les produits dangereux et leurs effets, mais ils entretiennent le préjugé que fuir est le moyen d'échapper à un gaz toxique;
- Ils ne connaissent pas le confinement et y résistent même, sauf ceux qui ont participé à la journée du 28 février, ce qui indique que la sensibilisation a été efficace;
- Ils ont besoin d'être rassurés sur la logique et la sécurité du confinement;
- Dans le cas de ceux qui ont des enfants à l'école, sachant qu'il faut se confiner, ils voudraient quand même aller les chercher à l'école;
- Tous conviennent que la sirène est le meilleur moyen d'alerte à la population, mais que ce moyen doit être accompagné d'un bon programme d'information sur les comportements à adopter;
- Ils considèrent que la radio est le meilleur moyen d'information, suivi de près par la télévision;
- Les porte-parole devraient être indépendants, de source gouvernementale autant que possible;
- La sensibilisation passe par la constance, la répétition, les moyens de proximité, le contact humain; les enfants, les journées d'information;
- Il faut éviter les dépliants qui se retrouvent les plus souvent au recyclage;
- Les gens veulent être rassurés sur le fait que les écoles et les institutions où ils ont des enfants ou des parents âgés soient au fait pour assurer la sécurité de leurs proches.³

En somme, les groupes de discussion ont démontré que des citoyens qui étaient peu ou pas sensibilisés, au terme d'une journée

d'information ou au terme d'une discussion de deux heures en sortent sensibilisés, motivés, sinon des fervents accrocs de la sécurité, la leur et celle de leurs proches. Tout cela sans pour autant brandir le spectre de la peur, ni celle des pertes économiques concernant leurs propriétés qui seraient dévaluées.

4. IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST... UN SYSTÈME D'ALERTE PAR SIRÈNES

Les éléments issus des groupes de discussion ont constitué un point tournant pour la poursuite de la campagne de communications dans sa deuxième phase, cette fois axée précisément sur la préparation des citoyens pour adopter les comportements adéquats en cas d'alerte par sirène. Parallèlement, se développait le système d'alerte par sirène.

Au cours de la première phase de la campagne, déjà un groupe de travail a développé un *GUIDE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION*. Ce groupe de travail était composé de représentants de la Ville et de l'industrie de manière à s'assurer que le guide conviendrait à tous les partenaires au projet. Comme ce guide a été adopté par les membres du CMMI, il devient un puissant outil de ralliement. Qui plus est, s'il doit servir de base à un futur règlement municipal, il aura été le fruit d'une concertation avec le milieu plutôt que des cogitations isolées d'un fonctionnaire.

Cette deuxième phase de la campagne a été encore plus intense que la première. Non seulement des groupes de citoyens sont rencontrés, mais surtout les institutions du milieu abritant temporairement ou en permanence des clientèles vulnérables : écoles, garderies, résidences de personnes âgées ou de personnes handicapées, etc. Ces rencontres ont permis de découvrir que des problèmes devaient être résolus pour que la crédibilité auprès de citoyens soit assurée. Par exemple, apprenant que le système de ventilation d'une école ne pouvait être fermé sur place, mais au niveau central, des démarches ont été entreprises avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île pour s'assurer de la fiabilité de la fermeture à distance du système.

Lors de cette phase de la campagne, l'insistance était mise sur les comportements à adopter pour les citoyens en cas d'alerte par sirène. D'où le slogan du début de cet article : «La sirène crie : tout le monde à l'abri». En fait, le son de la sirène est un langage non verbal pour signifier deux seules choses : se mettre à l'abri et écouter la radio pour avoir les consignes requises.

En parallèle, il fallait développer le système d'alerte par sirène. Un des premiers enjeux qui s'étaient posés en 2003 était de déterminer à qui revenait la responsabilité de «peser sur le piton» de la sirène : la ville ou l'industrie? Après de longs et nombreux palabres, en se basant sur le règlement fédéral sur les urgences environnementales, il a été convenu que ce seraient les industries qui déclencheraient l'alerte. Il faut dire qu'il est difficile d'imaginer comment il aurait pu en être autrement. Le principe même de la sirène est d'aviser les citoyens le plus tôt possible pour qu'ils se mettent à l'abri advenant une fuite de gaz toxique. Or attendre que le Service de sécurité incendie arrive sur les lieux et décide d'actionner la sirène c'était risquer des vies ou des atteintes à la santé à cause du retard dans la mise à l'abri.

Un autre enjeu qui découlait du premier était de savoir s'il y aurait une seule sirène ou plusieurs pour couvrir les zones de danger identifiées pour chacune des industries. Il s'est avéré que la solution passait par une sirène pour chaque industrie détenant un gaz toxique. La raison en est que chaque industrie dispose de gaz différents (sauf deux qui ont le même) dont la portée et les effets ne sont pas les mêmes, que chaque industrie couvre un cercle de danger d'envergure variée et que chacune des industries ne rejoint pas les mêmes populations (voir la carte qui suit). Donc les quatre industries en cause (les cercles bleus sur la carte), Interquisa Canada, Shell, Marsulex Noranda (maintenant Falconbridge) auront chacune leur sirène⁴.

5. CARTE DES RAYONS D'IMPACT

Un des enjeux les plus chaudement discutés aura été la question du système d'alerte par sirène, par opposition à la sirène comme moyen direct d'alerte à la population. Lorsqu'il est venu le temps de synchroniser l'installation des sirènes et les tests de sirène, le problème s'est posé ainsi : les industries qui avaient leur sirène installée et fonctionnelle allaient-elles la déclencher advenant un accident ou s'il fallait attendre que le système d'alerte soit entièrement complété.

Pour comprendre cet enjeu, il faut décrire le système d'alerte : il s'agit au départ d'une sirène qui retentit, déclenchée par une personne responsable d'une industrie; le signal de déclenchement est transmis automatiquement au Centre d'urgence 9-1-1 et au centre de communications du Service de sécurité incendie; de là, un message automatique se rend aux postes de radio participants⁵ qui le diffusent



automatiquement. Les messages subséquents seront diffusés à des moments appropriés selon l'évolution de l'événement.

L'implantation de ce système est de la pure création. Par conséquent, comme dans tout processus de découverte et de développement, il y a des impondérables et des imprévus. Au moment d'écrire ces lignes, le système est presque complètement attaché : le lien entre les industries et la Ville (9-1-1 et sécurité incendie) est réalisé. Il reste le lien entre le Centre de communications du Service de sécurité incendie et les postes de radio à attacher. Les ententes de principes sont convenues, les personnels techniques sont en voie de réaliser les liens opérationnels, mais tout n'était pas prêt avant septembre 2005 pour un premier test⁶.

Durant les mois précédents, l'industrie qui avait déjà sa sirène fonctionnelle voulait la déclencher en cas d'accident en défendant que sa responsabilité face aux citoyens était engagée. L'industrie craignait des représailles, des poursuites voire des blâmes si elle ne faisait pas sonner la sirène, car elle aurait peut-être pu sauver des vies ou éviter de problèmes de santé à des personnes.

La Ville s'est opposée à ce positionnement des industries. La Ville prétend qu'il s'agit d'un système d'alerte par sirène et non d'une sirène d'alerte. Il existe ailleurs des cas où on déclenche une sirène sans lien avec les intervenants ou des postes de radio. Dès lors on compte sur les citoyens pour prendre les mesures requises.

Dans notre cas, le CMMI a fait une campagne de communications basée sur les faits suivants :

- qu'il y aurait des tests de sirènes avant leur mise en opération définitive;
- que le son de la sirène veut dire se mettre à l'abri et écouter la radio;
- que les services centraux de sécurité de la Ville seraient alertés;
- que la Ville serait responsable de transmettre les messages pour la population aux postes de radio.

C'est tout cela qui constitue un système qui a été présenté comme tel. Or la Ville prétend que c'est le système qui doit opérer et non seulement une sirène, ce qui risquerait de causer de la confusion dans la population et de créer plus de problèmes que d'en résoudre.

Devant l'impasse des discussions, le comité de coordination du CMMI a décidé que les parties en cause s'écritaient officiellement leurs intentions avec les raisons qui les motivent pour se protéger face à la population advenant un accident. Cette conclusion était acceptable puisque aucune base légale ne pouvait être invoquée. En effet, il n'y a pas de règlement ou de loi qui régit ce genre de système. Un futur règlement découlant de la loi sur la sécurité civile est en préparation quant à la déclaration de risques des industries; il est aussi envisagé que le *GUIDE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION* dont on a parlé plus haut devienne un règlement municipal applicable à toute industrie disposant de gaz toxiques ou irritants en des quantités telles que leurs effets déborderaient du site de l'industrie. Quant au règlement fédéral actuel sur les urgences environnementales, il n'est pas assez explicite pour être invoqué⁷.

6. IL SERA UNE FOIS DANS L'EST ET DANS L'OUEST... UN SYSTÈME D'AVERTISSEMENT PRÉCOCE

Comme on voit, l'innovation peut créer des tensions. Mais ces tensions doivent être traitées dans un contexte de dialogue qui est

celui du CMMI. Ce n'est qu'à ce compte qu'on peut dépasser les exigences purement légales pour atteindre à une conception plus large de système d'avertissement précoce et au principe éthique de précaution.

Disons que le système d'alerte par sirène implanté dans l'est de Montréal et éventuellement applicable à tout le territoire de l'Île de Montréal n'est qu'une des manières de concrétiser le système d'avertissement précoce⁸. En effet, le Centre de sécurité civile de Montréal a commencé depuis janvier 2005 à implanter un tel système à la Ville. Il en a pour trois ans. Nous en sommes aux premiers balbutiements. La vigie multirisque de Montréal dont nous avons déjà parlé dans cette revue en fait partie. Ce projet se poursuit tel que prévu, mais son orientation est désormais résolument axée sur l'élaboration d'un tableau de bord des risques majeurs à Montréal en fonction du système d'avertissement précoce. En somme, la vigie multirisque sera en amont du système d'avertissement précoce.

Un projet comme le système d'alerte par sirènes est la concrétisation de ce que veut dire l'avertissement précoce. Mais c'est plus encore : c'est l'application du principe de précaution. Sans entrer dans le débat qui sévit en France à ce sujet, il faut quand même mentionner que d'aucuns là-bas préfèrent parler du principe d'anticipation. Anticipation ou précaution, l'affaire paraît plutôt sémantique. Dans le fond, il s'agit d'avoir une réflexion stratégique en amont des événements possibles, soit en mode de prévention (vigie multirisques) soit en mode d'opération (alerte par sirène). Dans les deux cas, les bénéfices sont énormes :

- capacité de réduire ou d'éliminer les décès (ex. : un système d'avertissement précoce aux tsunamis aurait épargné des vies dans le sud-est asiatique le 26 décembre 2004);
- capacité de réduire les blessures ou les atteintes à la santé soit dans le court terme, soit chez les descendants (ex. : un système d'alerte opérationnel à Bhopal en 1984 aurait réduit le nombre de personnes atteintes par les gaz toxiques);
- capacité des intervenants de s'organiser plus efficacement pour faire face à un sinistre (ex. : le cas des ouragans en Floride), c'est-à-dire de réduire la période de désorganisation initiale;
- capacité des citoyens de se préparer à mieux faire face aux conséquences d'un sinistre (exemple précédent);
- en somme capacité de tous d'être en mode de proaction plutôt qu'en mode de réaction.

En France, ceux qui s'insurgent contre le principe de précaution craignent le règne des médias sur les événements (par opposition aux intervenants et aux autorités publiques) et l'accroissement du recours aux tribunaux. Même si ces craintes sont fondées, elles ne sauraient être opposées aux valeurs fondamentales qui sont en cause dans le principe de précaution. Ces craintes doivent plutôt être perçues comme des défis à relever. C'est sûr que les médias ont la plume facile quand les sinistres sont en cause et il est aussi sûr que les litiges sont possibles. Mais, comme c'est le cas au Québec dans la Loi sur la sécurité incendie, il doit y avoir moyen de pousser plus loin la protection des citoyens et des intervenants quand le principe de précaution est appliqué avec toute la diligence raisonnable possible.

7. CONCLUSION

Rappelons d'abord les temps forts de ce projet :

1. La création de fiches d'information semblables par chacune des industries en fonction de la journée d'information à la population;
2. Les groupes de discussions de citoyens pour prendre l'heure juste du «client»;
3. Le guide conjoint Ville-industries développé pour la mise en place du système d'alerte par sirène;
4. Le système d'alerte par sirène et non les sirènes prises isolément.

Au terme de cette expérience, nous avons constaté qu'il y a une différence entre accepter de faire de la communication des risques et de le faire effectivement. Ce projet avait été désiré et mûri de longue date par tous les partenaires. Mais quand est venu le temps de passer aux actes, des résistances se sont manifestées, tantôt du côté des partenaires industriels, tantôt du côté des partenaires municipaux. Sur le coup, ces résistances paraissaient inconsistantes avec les engagements pris. Mais quand il s'agit de réaliser ce qui ne l'a jamais été, sans précédent connu dans le milieu, les réactions sont différentes. Il faut comprendre que le processus d'assimilation est beaucoup plus long que prévu et qu'il faut le vivre avec le plus de patience possible. Il faut aussi comprendre que même si des transferts d'expériences sont faits d'ailleurs, il n'est rien comme d'intégrer sa propre expérience.

L'implication des citoyens est plus qu'une valeur ajoutée, elle est intrinsèque au processus. Par contre, sans citoyen, on peut avoir un CMMI fonctionnel, sans CMMI on peut faire de la gestion de risque efficace. Mais jamais en symbiose avec le tissu social. Jamais avec le niveau de dialogue qui enrichit les mêmes processus qu'on pourrait réaliser autrement. Jamais avec la solidarité qui unit les partenaires, même dans les divergences de vues. Jamais avec une dynamique sociale semblable à celle qu'on retrouve dans les villages d'antan.

Les groupes de discussion (focus groups) sont un outil extraordinaire pour comprendre notre «client premier», le citoyen. On peut bien penser tous les systèmes qu'on voudra dans les officines gouvernementales ou industrielles, jamais nous n'aurons l'heure juste sur ce que les citoyens pensent, sont capables de recevoir et sur leur capacité de se prendre en main quand ils sont bien informés.

Il n'y a donc pas d'opposition entre réglementation et processus volontaire puisque le second n'est qu'une manière de mieux faire le premier ou de le dépasser dans le dialogue et dans le l'imprégnation du tissu social. Dès lors, tous participent à la réalisation du principe de précaution avec la satisfaction de faire ce qu'il faut et la sérénité de savoir qu'on l'a bien fait.

Notes

1. Avant de s'appeler l'Association industrielle de l'Est de Montréal, elle était connue sous le nom d'Association industrielle Laval jusque dans les années 1990, ce qui laissait croire que c'était une association située à Laval. C'est pourquoi le nom fut changé. Dans cet article, pour simplifier, nous ne référerons qu'à l'AIEM.

2. Il s'agit du nouveau ministère créé par le gouvernement fédéral dans la foulée des mesures prises suite au 11 septembre 2001: ceci a eu pour effet de déplacer le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de protection civile du ministère de la Défense nationale à ce nouveau ministère.

3. Résumé du Rapport de recherche intitulé : **Les citoyens de l'Est de Montréal et les risques de fuite de gaz toxique**, par la firme Baromètre, Recherche marketing et sondage d'opinion, novembre 2004.

4. Au moment de rédiger cet article, deux des industries avaient leur sirène installée; les deux autres doivent l'installer à l'automne 2005, donc ce devrait être fait pour les quatre au moment de la publication de cet article.

5. Les deux chaînes de radio Chorus et Astral média ont accepté de participer au projet; Radio Canada/CBC s'est désisté au nom du fait qu'il s'agit de réseaux nationaux.

6. Au moment de la publication, le lecteur aura sans doute déjà entendu parler d'un ou deux tests de système de sirènes qui auront eu lieu.

7. De fait, il pourrait être invoqué par l'un ou l'autre des parties, mais dans le cadre d'un avis juridique, chacune pourrait sans doute lui faire dire ce qui correspond à sa position. Ce qui n'avancerait personne. Il faudrait qu'un sinistre soit survenu et qu'une enquête officielle d'une instance légitime tranche la question.

8. Appelé en anglais : **Early Warning System** et connu sous ce vocable à l'échelle internationale.